



Paris, le 28 mai 2024



© Shell International Ltd

## Shell Eco Marathon 2024 : les équipes Françaises toujours à l'honneur sur le circuit de Nogaro !

**Le circuit de Nogaro (Gers) a accueilli du 19 au 24 mai le Shell Eco-Marathon 2024. Cette année, après l'étape Américaine du 3 au 7 avril à Indianapolis, l'étape européenne s'est tenue en France pour les équipes d'Europe et d'Afrique. Cette édition a accueilli 108 équipes d'étudiants, de 24 nationalités différentes !**

Depuis sa création en 1985, l'Eco-marathon de Shell est un événement qui illustre l'engagement de la compagnie pour la transition énergétique en apportant de véritables solutions. Cette compétition encourage les jeunes ingénieurs à relever le défi de concevoir des véhicules qui peuvent parcourir le plus de kilomètres possibles avec le moins d'énergie possible.

Les équipes travaillent chaque année pour développer des véhicules économies en énergie dans trois compétitions, qui s'affronteront ensuite sur circuit en plusieurs catégories et selon leur énergie (moteur à combustion, hydrogène ou électrique).

- La première compétition, appelée « Autonomous Urban concept » regroupe des véhicules 4 roues autonomes conçus pour ressembler aux voitures du quotidien. Les équipes doivent faire un parcours comprenant un tour de circuit, un slalom et une manœuvre de parking, sans que le pilote n'intervienne.
- La seconde compétition, « Urban Concept » reprend les caractéristiques véhicules de la précédente mais avec un pilote.
- Enfin, la compétition "Prototype", avec un véhicule ultra-efficace et léger, qui est généralement équipé de 3 roues.

**Pour l'édition de 2024, 108 équipes d'étudiants de 24 pays, allant du collège à l'école d'ingénieur, issues de toute l'Europe et d'Afrique se sont rassemblées sur le circuit de Nogaro, dans le Gers.**

Les essais et compétitions se sont déroulés en trois sessions :

- **Le lundi 20 mai**, s'est déroulé la **compétition des véhicules autonomes**. L'équipe hongroise [SZEnergy](#) de l'université Szechenyi Istvan University a remporté la compétition.
- **Les 22, 23 et 24 mai**, les véhicules de la **catégorie Urban Concept**, se sont affrontés. L'équipe [DTU Roadrunners](#), venue de l'université Technical University of Denmark a remporté la catégorie moteur à combustion. Pour les véhicules [hydrogène](#), c'est l'équipe [Polytech Nantes](#) qui est arrivée sur la première marche du podium. Pour la partie électrique c'est à nouveau l'équipe hongroise [SZEnergy](#) de l'université Szechenyi Istvan University a remporté la catégorie.
- Les 23, 24 et 25 mai, les véhicules ultras efficents et légers qui forment la compétition Prototype ont concouru. Dans la catégorie essence et électrique, les français ont occupé toutes les marches du podium, c'est l'équipe [Microjoule-La Joliverie](#) du lycée Saint-Joseph La Joliverie qui est arrivée en tête. Pour les véhicules hydrogènes, ce sont les allemands [ThaiGer-H2-Racing Team](#) de l'école Hochschule Stralsund qui ont remporté la course. Pour finir, dans la catégorie batterie électrique, l'équipe [Polytech Nantes](#) a de nouveau brillé en arrivant également première dans cette catégorie.

Par ailleurs, des prix spécifiques ont aussi récompensé les équipes qui ont brillé dans des domaines tels que la sécurité, l'esprit d'équipe et le design de leur véhicule.

Prochaine étape régionale pour le Shell Eco Marathon, Lombok en Indonésie du 2 au 6 juillet pour [la région Asie-pacifique et Moyen Orient](#).

Les résultats complets : [https://results.sem-app.com/app/sem\\_2024\\_eu/P/ICE](https://results.sem-app.com/app/sem_2024_eu/P/ICE)

Pour plus d'informations : <https://www.shellecomarathon.com>

Photos sur demande.

## A propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.fr/>

Shell France filiale du groupe Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels,

bitume, carte mobilité carburants et électrique. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale Shell Recharge Solutions, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de Shell Recharge et ubitricity.

## Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell plc » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous » « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter :(a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2023 (disponible à l'adresse [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse

et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, **le 28 mai 2024**.

Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site [www.sec.gov](http://www.sec.gov).